

Nombre en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Votants : 13

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2018 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 16 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), André RAIGNEAU (4^e Adjoint), Anne REAU, Marylène URBANIAK, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Sylviane CHEVRIER.

Membres absents ayant donné pouvoir : Véronique FAUVE (3^e adjoint) ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROCHE, Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Jean-Claude DALLOT ayant donné pouvoir à Guy LASNIER, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Marylène URBANIAK.

Membres absents : Michel TATIN et Odile KOPP-HABERT.

Secrétaire de séance : Madame Marylène URBANIAK

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 22h40

MISE EN PLACE DES PERMIS DE DEMOLIR

Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Toujours dans la perspective d'avoir une connaissance des travaux engagés sur la commune, le conseil municipal est compétent pour délibérer en matière d'instauration des permis de démolir (article R421-27 du code de l'Urbanisme).

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer les permis de démolir sur l'ensemble de la commune (toutes zones concernées).

Le Maire,
Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE



Elysabeth Blachais

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 17 avril 2018

